



PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la Coordination
et du Management de l'Action Publique
Bureau des Procédures d'Utilité Publique
Affaire suivie par François de Leyris
☎ 02.40.41.47.68
☎ 02.40.41.47.50
francois.de-leyriss@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 12 OCT. 2012

**Information sur l'existence d'un avis tacite
de l'autorité environnementale**

Nom du pétitionnaire : Société David Monique, dont le siège social est 12, rue Saint Hubert à MALVILLE (44260) .

Nature et adresse du projet :

Autorisation d'exploiter une unité de découpe et de transformation de viandes située dans la zone industrielle de l'Oseraye sur la commune de PUCEUL.

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier qu'elle a reçu complet et régulier le 1^{er} juin 2012 .

Depuis le 1^{er} août 2012, en application de l'article R. 122-13-1 du code de l'environnement et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale, son avis est réputé favorable.

Cet avis ne préjuge en rien de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

POUR LE PREFET
pour le préfet
la directrice de la coordination
et du management de l'action publique

Thérèse LEBASTARD